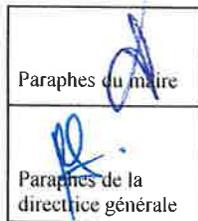


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 7 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **6 août 2018** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Charles Brochu
 Monsieur Eric Courteau Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Fernand Leclerc Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

2018-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant le point numéro 8.3.1 et en corrigeant le point 8.10, à savoir :

ORDRE DU JOUR

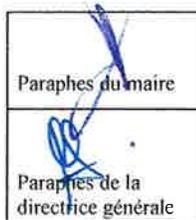
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Adoption de règlement et dispense de lecture
 - 7.1 Adoption du Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Dépôt du devis de soumission pour le devis relatif au ramassage, au transport et à l'enfouissement des déchets solides et autorisation d'envoi
 - 8.2 Demande auprès de la Commission de toponymie
 - 8.3 Autorisation de budget supplémentaire pour des travaux d'asphaltage sur les 2ème, 3ème et/ou 4ème Avenue
 - 8.3.1 Acceptation du devis de soumission et autorisation d'envoi
 - 8.4 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement (projet de loi 62)
 - 8.5 Fonds de solidarité FTQ
 - 8.6 Bornes électriques – Installations de 3 bornes au bureau municipal
 - 8.7 Caisse Desjardins – Demande de marge de crédit
 - 8.8 Tournoi de golf des maires de la Grande Région de Richmond
 - 8.9 Énergère – conversion de notre réseau d'éclairage public
 - 8.10 Tracteur ~~des loisirs~~ municipal – Achat
 - 8.11 Varia
- 9 Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10 Période de questions pour le public
- 11 Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : Mardi le 4 septembre 2018

2018-152 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2018-153 FINANCE

2018-153-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 151 104,05\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

2018-153-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 14 623,63\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 1 350,00\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

2018-153-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

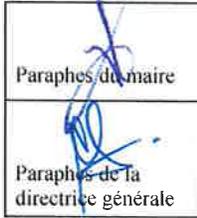
Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 298,80\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de juillet 2018 au montant de 27 233,16\$ et les déductions à la source du mois de juin 2018, au montant de 7 454,23\$.

2018-154 ADOPTION DE RÈGLEMENT

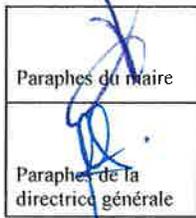
2018-154-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 553 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

ATTENDU QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;
- ATTENDU QUE** *la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017 c. 13)* a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018 ;
- ATTENDU QUE** cette loi prévoit l'adoption d'un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Municipalité puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs ;
- ATTENDU QUE** ce conseil a décidé de mettre en place un règlement portant sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1er janvier 2018 ;
- ATTENDU QU'** il y a lieu, dans ces circonstances, d'abroger le règlement 470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'en adopter un nouveau afin de tenir compte des règles établies dans le règlement portant sur la gestion contractuelle ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses a été donné le 3 juillet 2018 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté le 3 juillet 2018 ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Sur proposition de Gerald Badger, conseiller, appuyé par Fernand Leclerc, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le « *Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2018-155 DÉPÔT DU DEVIS DE SOUMISSION POUR LE DEVIS RELATIF AU RAMASSAGE, AU TRANSPORT ET À L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SOLIDES ET AUTORISATION D'ENVOI

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le ramassage, le transport et l'enfouissement des déchets solides se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du devis de soumission, préparé par la directrice générale;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement:

D'accepter le modèle du devis pour les travaux de ramassage, du transport et à l'enfouissement des déchets solides, tel que présenté par la directrice générale/secrétaire-trésorière et de l'autoriser à publier le devis sur le site officiel du Se@o ainsi que dans le journal La Tribune.

2018-156 DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

ATTENDU QU' une résolution d'intention numéro 2018-138 a été adoptée lors de la séance du conseil du 3 juillet dernier pour que le nom du chemin David-Butch-Crack soit changé par le chemin De la Rivière;

ATTENDU QUE les citoyens résidents sur le chemin David-Butch-Crack ont été avisés par lettre de l'intention de ce changement de nom;

ATTENDU QU' une demande de retrait a été demandée par la famille Crack auprès des membres du conseil, dû à toutes les méchancetés qui se sont propagés sur les réseaux sociaux;

ATTENDU QUE ce qui devait être un symbole de respect, est devenu une saga sur les réseaux sociaux;

Dans les circonstances, **AFIN de respecter la famille Crack**, il est résolu par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement de transmettre une demande de changement à la Commission de toponymie du Québec pour que le nom du chemin David-Butch-Crack redevienne le chemin De La Rivière.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2018-157 AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LES 2^{IÈME}, 3^{IÈME} ET/OU 4^{IÈME} AVENUE

ATTENDU QU' à la suite de la recommandation de notre députée, madame Karine Vallières, la municipalité recevra une subvention de 35000\$ du Ministère des Transports, pour des travaux d'asphaltage pour ce secteur;

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage sur ces avenues représentent des dépenses approximatives de 84 347\$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas le budget nécessaire pour faire les travaux sur l'ensemble de ces avenues;

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser les travaux de la 2^{ième} et 4^{ième} Avenue uniquement pour une somme approximative de 50 000\$.

Que le budget supplémentaire de 15 000\$ approximatif soit payé avec le Fonds de roulement.

Si la municipalité se retrouve avec des excédents à la fin de l'année financière 2018, cette dépense sera remboursée à même le budget de l'année financière 2018.

2018-157-1 DÉPÔT DU DEVIS POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LES 2^{IÈME} ET 4^{IÈME} AVENUE

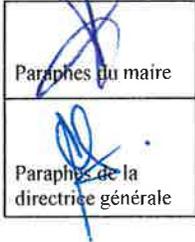
Tous les conseillers étant présents, ils renoncent à l'avis de 72 heures et acceptent de passer une résolution pour l'acceptation du devis de soumission pour les travaux d'asphaltage sur les 2^{ième} et 4^{ième} Avenue.

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu à l'unanimité d'accepter le modèle du devis pour les travaux d'asphaltage, tel que présenté par la directrice générale/secrétaire-trésorière et de l'autoriser à l'envoi par invitation.

2018-158 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT (PROJET DE LOI 62)

ATTENDU QUE *la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* oblige les conseils municipaux à désigner, au sein de leur personnel, un répondant en matière d'accommodement ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



ATTENDU QUE ce répondant a pour fonction de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu de nommer madame Claudette Lapointe, directrice générale/secrétaire-trésorière, à titre de répondante en matière d'accommodement, suite à l'adoption de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

2018-159 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

ATTENDU QUE la municipalité verse aux employés 5% dans un REER collectif chez Desjardins;

ATTENDU QUE le fonds FTQ propose des avantages d'investissement intéressants et plus élevés que chez Desjardins;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d'autoriser madame Claudette Lapointe directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder aux dépôts des REER des employés dans le Fonds de solidarité FTQ.

2018-160 BORNES ÉLECTRIQUES – INSTALLATION DE BORNES AU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 2 bornes électriques de 240 volts (de meilleures qualités) chez JN Auto pour les employés municipaux.

2018-161 CAISSE DESJARDINS – DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la municipalité désire se procurer une marge de crédit de 100000\$ pour les opérations courantes, liée à notre folio détenu à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt qui sera appliqué sur la marge de crédit sera : le taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, majoré d'un écart de 0,5%.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



ATTENDU QU' un coût mensuel de 17\$ à titre de frais de gestion, de maintien et de suivi de la marge de crédit sera débité à notre compte.

ATTENDU QU' Aucuns frais de révision annuelle ne seront facturés, cependant un frais d'ouverture de dossier de 250\$ sera débité à notre compte à l'ouverture de la marge de crédit.

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement **d'autoriser** madame Claudette Lapointe, directrice générale/secrétaire-trésorière à faire une demande de marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, au montant de 100 000\$ aux conditions ci-haut mentionnées.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat avec la Caisse.

2018-162 TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA GRANDE RÉGION DE RICHMOND

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement **d'autoriser** l'achat d'un trio, au montant de 60\$ par personne incluant : Golf, voiturette et souper, **d'autoriser** l'achat d'un billet pour le souper seulement, au montant de 30\$, pour la participation au tournoi de golf des Maires de la Grande Région de Richmond. Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste 02-110-00-610 « Frais de représentation ».

2018-163 ÉNERGÈRE – CONVERSION DE NOTRE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE la compagnie Énergère, est affilié avec la FQM afin d'optimiser l'éclairage de rues dans les municipalités;

ATTENDU QU' Énergère analyse en un premier temps les frais d'électricité pour l'éclairage des rues de la municipalité et ensuite dépose un rapport sur le potentiel d'économies d'énergie;

ATTENDU QUE cette analyse d'opportunité est offerte gratuitement par Énergère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement **d'autoriser** Énergère à faire l'analyse d'opportunité de notre réseau d'éclairage public.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-164 TRACTEUR À GAZON POUR LES BESOINS MUNICIPAUX – ACHAT

ATTENDU QUE le tracteur à gazon du service des Loisirs a atteint la fin de sa vie utile;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'un tracteur à gazon pour les besoins municipaux et de loisirs;

ATTENDU QUE le Tracteur à gazon D155 John Deere, moteur 24 HP ELS offert par Agritex le 27 juillet 2018, convient aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un tracteur neuf, modèle D155 John Deere, au coût de 3 151,58\$ incluant les taxes. Le tout, tel que présenté dans le document du 27 juillet 2018, par M. Jean-Pierre Massie de Agritex, où l'on y retrouve tous les accessoires qui y sont inclus.

D'autoriser le maire à signer le contrat avec Agritex.

Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisé dans le surplus accumulé.

Si la municipalité se retrouve avec des excédents à la fin de l'année financière 2018, cette dépense sera remboursée à même le budget de l'année financière 2018.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Marcel St-Pierre, Léo Gaudet et Louis-Philippe Hébert sur les points suivants :

- Bornes électriques
 - Questions en anglais
 - Amélioration du visuel pour le site internet
-

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2018-165 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 20h13.


Herman Herbers, Maire


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2018-08

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 6 août 2018.

À Canton de Cleveland, ce 7^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit.


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit.


Herman Herbers, Maire